



**MAIRIE DE
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 FEVRIER 2014

ACTES

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit février à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire – à la suite de la convocation faite par ce dernier le 18 février 2014.

Présents : Mesdames et Messieurs Bernard COULON - Maire, Georges MALEVIALLE, Chantal CHARMAT, Roger VOLAT, René GETENET, Christine BURKHARDT, Emmanuel FERRAND, Nicole POLIGNY - Adjoint, Marcel BRUN, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Françoise DE GARDELLE, Guy BONVIN, Bruno BOUVIER, Bruno LERAY, Chantal REDONDAUD, Christophe GIRAUD, Isabelle CLERET, Sylvie THEVENIOT, Jérôme THUIZAT, Annie BERTRAND

Excusés : Mademoiselle Emmanuelle BOUDOT qui a donné pouvoir à Madame Nicole POLIGNY
Monsieur Philippe CHANET qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard COULON
Madame Jérôme CIVADE qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND

Absents : Madame Odile BARNAUD
Madame Régine RAMILLON
Madame Valérie MADET-DEMATOS
Madame Anne-Sophie SALOME-CHABANET
Madame Muriel GAMBA

Quorum : Vingt-et-un conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-neuf

Secrétaire : Monsieur Jérôme THUIZAT

Monsieur COULON accueille les participants et avant d'aborder l'ordre du jour, il propose de procéder à l'adoption des procès-verbaux des réunions du 11 décembre 2013 et 28 janvier 2014, ce qui est fait à l'unanimité.

Acte : **Délibération n° 01 du 28 février 2014 (20140228_1DB01) :**
Domaine – Location à GrDF d'emplacements pour l'installation concentrateurs destinés à permettre le déploiement de compteurs communicants gaz

Objet : **3.3 Locations**

Compte-tenu de l'intérêt public du projet, le Conseil Municipal autorise la signature de la convention à intervenir avec GrDF prévoyant le principe de la location à l'opérateur, pour une période de 20 ans, des sites qui seront retenus par celui-ci au terme d'une étude de faisabilité pour installer sur des points hauts de certains bâtiments communaux les concentrateurs nécessaires au déploiement chez les abonnés au réseau de distribution de gaz de compteurs communicants destinés à une meilleure maîtrise des consommations énergétique

Acte : **Délibération n° 02 du 28 février 2014 (20140228_1DB02) :**
Personnel communal – Recrutement d'agents non titulaires pour des besoins saisonniers ou occasionnels

Objet : **4.2 Personnel contractuel**

Sur le rapport de Madame POLIGNY, est autorisé à l'unanimité le recrutement des personnels saisonniers nécessaires notamment au fonctionnement des installations nautiques municipales, du camping et du service des espaces verts pour la saison 2014.

Acte : **Délibération n° 03a du 28 février 2014 (20140228_1DB03a) :**
Budget communal 2013 – Adoption des Comptes de gestion du Receveur municipal

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Après avoir pris acte des exécutions budgétaires de l'exercice 2013 par Monsieur MALEVIALLE, le Conseil Municipal adopte les Comptes de gestion du receveur municipal à l'unanimité.

Acte : **Délibération n° 03b du 28 février 2014 (20140228_1DB03b) :**
Budget communal 2013 – Adoption des Comptes administratifs du Maire

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Sont adoptés les Comptes administratifs 2013 du Maire, par 19 voix et 4 abstentions pour le budget général et à l'unanimité pour les Budgets annexes « Assainissement », « Lotissements » et « Baux commerciaux ».

Budget Général		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	8.340.123,96 €	2.363.541,19 €	485.081,32 €
	Recettes	8.340.123,96 €	2.043.990,74 €	4.819.712,30 €
	Résultat		-319.550,45 €	4.334.630,98 €
Fonctionnement	Dépenses	5.866.072,00 €	5.268.339,12 €	
	Recettes	5.866.072,00 €	6.005.285,09 €	
	Résultat		736.945,97 €	

BA "Assainissement"		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	1.520.021,80 €	737.611,08 €	573.696,77 €
	Recettes	1.520.021,80 €	1.179.925,16 €	171.594,37 €
	Résultat		442.314,08 €	-402.102,40 €
Fonctionnement	Dépenses	400.000,00 €	270.146,95 €	
	Recettes	400.000,00 €	0,00 €	
	Résultat		-270.146,95 €	

BA "Lotissements"		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	886.391,56 €	588.970,46 €	0,00 €
	Recettes	886.391,56 €	505.835,74 €	0,00 €
	Résultat		83.134,72 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	914.391,56 €	505.887,06 €	
	Recettes	914.391,56 €	716.553,78 €	
	Résultat		210.666,72 €	

BA "Baux commerciaux"		Budgétisé	Liquidé	Restes à réaliser
Investissement	Dépenses	914,48 €	900,00 €	0,00 €
	Recettes	914,48 €	2.664,48 €	0,00 €
	Résultat		1.764,48 €	0,00 €
Fonctionnement	Dépenses	31.090,49 €	15.000,00 €	
	Recettes	31.090,49 €	36.299,41 €	
	Résultat		21.299,41 €	

Acte : **Délibération n° 03c du 28 février 2014 (20140228_1DB03c) :**
Budget communal 2013 – Affectation des résultats

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Sur le rapport de Monsieur MALEVIALLE l'affectation des résultats des différents budgets est adoptée à l'unanimité.

Acte : **Délibération n° 04a du 28 février 2014 (20140228_1DB04a) :**
Budget communal 2014 – Adoption des Budgets primitifs

Objet : **7.1 Décisions budgétaires**

Après avoir entendu le rapport de Monsieur MALEVIALLE et les explications de Monsieur COULON concernant les arbitrages budgétaires et les choix proposés en matière d'investissement, est adopté par 20 voix et 4 abstentions le Budget primitif 2014 du Budget général qui s'équilibre à 5.744.25,00 € en fonctionnement et 7.559.000,00 € en investissement.

Est adopté à l'unanimité le Budget primitif 2014 du Budget annexe « Assainissement » qui s'équilibre à 693.500,00 € en fonctionnement et 870.000,00 € en investissement.

Est adopté à l'unanimité le Budget primitif 2014 du Budget annexe « Lotissements » qui s'équilibre à 1.051.451,76 € en fonctionnement et 923.919,76 € en investissement.

Est adopté à l'unanimité le Budget primitif 2014 du Budget annexe « Baux commerciaux » qui s'équilibre à 42.299,41 € en fonctionnement et 1.764,48 € en investissement.

Acte :	Délibération n° 04b du 28 février 2014 (20140228_1DB04b) : Budget communal 2014 – Fixation du taux des impôts locaux
Objet :	7.2 Fiscalité

Par 20 voix et 4 abstentions, sont reconduits pour 2014 les taux communaux de fiscalité :

<input type="checkbox"/> Taxe d'habitation	11,00 %
<input type="checkbox"/> Taxe foncier bâti.....	17,46 %
<input type="checkbox"/> Taxe foncier non bâti.....	53,64 %

Acte :	Délibération n° 04c du 28 février 2014 (20140228_1DB04c) : Budget communal 2014 – Fixation du taux de la surtaxe communale d'assainissement
Objet :	7.2 Fiscalité

Considérant le montant des recettes qu'il y a lieu de prévoir au Budget annexe « Assainissement », notamment eu égard à la reconstruction de la station d'épuration et le nombre de mètres cubes d'eau taxable, l'assemblée décide, à l'unanimité, de fixer ainsi qu'il suit le montant de la surtaxe communale d'assainissement pour 2013, les Conseillers municipaux d'opposition s'étant abstenus :

<input type="checkbox"/> de 0 à 6.000 m3 : 200.000,00 € / 216.946 :	0,9219 € (1,7264 € en 2013)
<input type="checkbox"/> de 6001 à 12.000 m3 :	0,7375 € (1,3811 € en 2013)
<input type="checkbox"/> au-delà de 12.001 m3 :	0,5900 € (1,1049 € en 2013)

Acte :	Délibération n° 05 du 28 février 2014 (20140228_1DB05) : Vie associative – Attribution de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Afin de garantir la bonne organisation de la manifestation, le Conseil Municipal unanime attribue une subvention de 50.000,00 € au Comité d'Organisation de la Semaine Fédérale de Cyclotourisme 2014 sur les crédits votés à cet effet au budget communal.

Acte :	Délibération n° 06 du 28 février 2014 (20140228_1DB06) : Piscine municipale – Fixation du montant des tarifs pour 2014
Objet :	7.10 Divers

L'assemblée unanime adopte les tarifs 2014 de la piscine municipale, étant observé que l'entrée demeure gratuite pour les enfants de moins de six ans :

<input type="checkbox"/> Moins de 18 ans et étudiants, lycéens :	1,90 € (au lieu de 1,80 €)
<input type="checkbox"/> Adultes de plus de 18 ans :	2,90 € (au lieu de 2,80 €)
<input type="checkbox"/> Groupes accompagnés (sur réservation) :	1,00 € (au lieu de 0,90 €)
<input type="checkbox"/> Carte 12 entrées moins de 18 ans, étudiants :	19,00 € (au lieu de 18,00 €)
<input type="checkbox"/> Carte 12 entrées adultes de plus de 18 ans :	29,00 € (au lieu de 28,00 €)

Acte :	Délibération n° 07 du 28 février 2014 (20140228_1DB07) : Campings municipaux – Fixation du montant des tarifs pour 2014
Objet :	7.10 Divers

Le Conseil Municipal unanime adopte les tarifs journaliers 2014 suivants :

Aire de camping-cars de la Moutte :

- o par rechargement électrique (4 heures)
- o par remplissage d'eau potable.....

2,00 € (sans changement)

2,00 € (sans changement)

Camping de la Ronde :

Sur emplacements :

- o Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 1 adulte
- o Forfait 1 véhicule + 1 emplacement + 2 adultes

7,50 € (au lieu de 7,00 €)

10,30 € (au lieu de 10,00 €)

○ Forfait 1 camping-car + 1 emplacement + 2 adultes	10,30 €	(au lieu de 10,00 €)
○ Adulte supplémentaire	2,50 €	(sans changement)
○ Enfant de 4 à 10 ans	1,30 €	(au lieu de 1,25 €)
○ Enfant de moins de 4 ans	0,00 €	(sans changement)
○ Branchement électrique	2,80 €	(au lieu de 2,65 €)
○ Lave-linge	3,60 €	(sans changement)
○ Chiens	0,50 €	(nouveau)
□ Mobil'homes 4/6 personnes (27 m ²) :		
○ Semaine en haute saison	400,00 €	(nouveau)
○ Semaine en moyenne saison	320,00 €	(nouveau)
○ Semaine en basse saison	210,00 €	(nouveau)
○ Week-end en haute saison	115,00 €	(nouveau)
○ Week-end en moyenne saison	95,00 €	(nouveau)
○ Week-end en baisse saison	75,00 €	(nouveau)
○ Nuit en haute saison	60,00 €	(nouveau)
○ Nuit en moyenne saison	55,00 €	(nouveau)
○ Nuit en basse saison	45,00 €	(nouveau)
□ Mobil'homes 4 personnes (27 m ²) :		
○ Semaine en haute saison	380,00 €	(sans changement)
○ Semaine en moyenne saison	300,00 €	(sans changement)
○ Semaine en basse saison	200,00 €	(sans changement)
○ Week-end en haute saison	110,00 €	(sans changement)
○ Week-end en moyenne saison	90,00 €	(sans changement)
○ Week-end en baisse saison	70,00 €	(sans changement)
○ Nuit en haute saison	55,00 €	(sans changement)
○ Nuit en moyenne saison	50,00 €	(sans changement)
○ Nuit en basse saison	40,00 €	(sans changement)
□ Mobil'homes 2/4 personnes (20 m ²) :		
○ Semaine en haute saison	370,00 €	(nouveau)
○ Semaine en moyenne saison	290,00 €	(nouveau)
○ Semaine en basse saison	190,00 €	(nouveau)
○ Week-end en haute saison	105,00 €	(nouveau)
○ Week-end en moyenne saison	85,00 €	(nouveau)
○ Week-end en baisse saison	65,00 €	(nouveau)
○ Nuit en haute saison	50,00 €	(nouveau)
○ Nuit en moyenne saison	45,00 €	(nouveau)
○ Nuit en basse saison	40,00 €	(nouveau)

Il est précisé que :

- les tarifs « Haute saison » seront applicables du samedi de la semaine 26 au samedi de la semaine 34 ;
- les tarifs « Moyenne saison » seront applicables :
 - du samedi de la semaine 22 au vendredi de la semaine 26,
 - du dimanche de la semaine 34 au samedi de la semaine 37,
- les tarifs « Basse saison » seront applicables :
 - jusqu'au vendredi de la semaine 22,
 - à partir du dimanche de la semaine 37 ;
- les tarifs « Résidence mobile » donneront lieu :
 - au paiement d'arrhes de 30% du montant total du séjour à la réservation,
 - au versement d'une caution de **150,00 €** à la remise des clés.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule
en application des dispositions de l'article L.2121-12
du Code Général des Collectivités Territoriales

B.COULON - Maire

